



Thourotte, le 13 décembre 2019

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 DECEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, GENERMONT, ZIRELLI, FOURE, FRETE, DACQUIN, DAUMAS, BALITOUT, CUZY, MM. POTET, PRUVOT, TASSIN, BONNETON, PILORGE, BONNARD, PATRON, LANGLET, COPPIN, RICARD, TOULLIC, BELLOT, IODICE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame VANDENBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur LANGLET, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Mme DACQUIN, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RAJAONARIVELO, Madame OSTER qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame PIHAN GAUMET qui avait donné pouvoir Monsieur TASSIN, Monsieur CESCHINI qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE.

ABSENTS EXCUSES: Mesdames SMITS , SALSO-GROSSHENNY, Messieurs FLAMANT, SELLIER, HAVEZ.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante ; Madame DECORTE, Responsable finances.

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur RICARD Jean Marie.

Au titre des finances, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la piscine intercommunale.
- A la signature de la convention de moyens et d'objectifs avec le Pays pour l'année 2020.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la signature d'une convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 pour l'année 2019.
- A la signature de la convention cadre Musée Territoire 14/18 pour 2020/2023.
- Au lancement d'une DUP aux carrières de Montigny à Machemont.

Au titre de l'Environnement, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la fixation du prix pour la redevance spéciale des déchets 25020 à savoir : 17€/m³ ainsi que le maintien de l'exonération forfaitaire de 500L/semaine sur le volume des bacs d'OMR.
- Au renouvellement de la convention avec l'éco organisme « ECO TLC ».

Le Conseil Communautaire a également :

- Procédé à l'élection des délégués au SMOM, à savoir :
M. TASSIN en tant que représentant de la CC2V,
M. CARVALHO en tant que représentant de la commune de Thourotte,
M. LETOFFE en tant que représentant de la commune de Ribécourt-Dreslincourt et M.
BONNARD en tant que représentant de la commune de Chiry-Ourscamp.
- Autorisé Monsieur le Président à signer une convention avec l'ARC pour le recrutement d'un animateur sur les Contrats Transition Ecologique et Territoire d'Industrie
- Pris acte du Débat D'Orientation Budgétaire 2020
- Procédé à la création d'un poste d'attaché à la pépinière d'entreprises

***Le Président,
P.CARVALHO***